

CHARTRE DES BENEVOLES

Etre bénévole ne veut pas dire prendre la place des familles ou du personnel de l'Etablissement. C'est vouloir collaborer avec le personnel et les familles pour répondre aux besoins et aux attentes des Résidents. C'est être **COMPLEMENTAIRE**.

1 - Caractéristiques du bénévolat

- C'est un engagement.
- C'est un contrat moral.
- Le bénévolat répond à une demande d'écoute et d'accompagnement.

Les bénévoles interviennent soit :

- dans les activités d'animation en fonction des goûts et des compétences de chacun,
- en rendant visite aux Résidents dans leur chambre,
- en tenant la cafétéria,
- en accompagnant les résidents dans les différentes activités (aide aux déplacements dans la maison et dans le parc et lors des sorties extérieures)

Leur rôle est de donner un peu de leur temps et d'assurer une présence de qualité auprès des Résidents qui le souhaitent.

2 - Principes du bénévolat

- Le Respect : de la vie privée, des opinions, de la dignité et de la liberté des Résidents. Une personne âgée, même très dépendante, reste une personne à part entière.
- La Discrétion : qui suppose de ne pas divulguer ce qui a pu être confié par un Résident lors de la visite qui lui a été rendue.

3 - La régularité et la ponctualité

Afin de ne pas désorganiser l'animation prévue et de ne pas décevoir les Résidents, le bénévole s'engage à prévenir suffisamment tôt la Maison de Retraite (téléphoner à l'accueil au 02.96.35.62.16) en cas d'absence.

4 - Le désintéressement

Le bénévolat est avant tout destiné à permettre un contact, établir une relation de confiance dans le respect de la personne. Il ne doit pas servir de support à une quelconque propagande militante, politique ou religieuse.

5 - La place des bénévoles

Les bénévoles qui interviennent dans l'Etablissement sont complémentaires à l'équipe déjà en place.

Ils sont responsables de leurs paroles et de leurs actes.

Ils ont des règles à respecter au sein de l'Etablissement, au même titre que tout le personnel.

6 - Le savoir-être et le savoir-faire du bénévole

Le bénévole doit tout d'abord aimer le contact avec les personnes âgées.

Le bénévole doit savoir écouter et être à l'écoute des Résidents qu'il visite et leur apporter le réconfort attendu en leur permettant d'exprimer leurs idées, émotions ou soucis et ceci sans leur imposer ses idées ou porter des jugements.

Le bénévole doit être vigilant à :

- **ne pas porter de jugements vis à vis des résidents, de leur famille, du personnel et de l'ensemble des bénévoles,**
- **Ne pas colporter à l'extérieur de l'Etablissement, des faits, des événements ou des rumeurs dont il a eu connaissance lors de sa venue à la Maison de Retraite.**
- **Au même titre que les professionnels, le bénévole doit laisser ses propres préoccupations en dehors de son intervention dans l'établissement.**

Dans le cas où il s'agit d'un problème majeur où il se doit d'intervenir, le bénévole en informera le plus rapidement possible la Référente de communauté, l'animatrice-coordinatrice ou un membre du personnel.

Le bénévole doit toujours se rappeler que la Maison de Retraite est un lieu de vie et non un hôpital et que l'EHPAD Notre Dame est une maison congréganiste dont il s'engage à prendre en compte la spécificité.

En devenant bénévole, il adhère pleinement et sans restriction aux valeurs de « La Charte des Droits et Libertés des Personnes Agées Dépendantes » (1996), dont un exemplaire sera remis avec cette charte.

7 - Couverture des risques

Le bénévole doit être à jour avec sa responsabilité civile.

8 - Recrutement et Formation

Les bénévoles intervenants individuellement sont recrutés par la Directrice, l'Animatrice-coordinatrice et la référente de communauté de la Maison de Retraite.

9 - Organisation et fonctionnement du bénévolat

- Les activités des bénévoles sont déterminées en Commission d'Animation dont la référente est l'animatrice-coordinatrice.
- Plages horaires : de 10 h à 18 h 00
- Le Bénévole signale son arrivée et son départ à l'accueil et s'il souhaite sortir avec un Résident, à l'animatrice, ou à l'infirmière ou au personnel soignant.
- Des représentants des bénévoles siégeront à la Commission d'animation
- Les bénévoles s'intègrent dans le planning d'activités et peuvent proposer des animations lors de la Commission d'animation.

10 - Collaboration avec le Personnel

Un travail de collaboration est important avec tous les intervenants, c'est pourquoi, le bénévole doit contacter le personnel soignant avant de prendre certaines initiatives (ex : relever une personne, offrir des sucreries...).

Le bénévole ne doit pas prendre d'initiatives qui soient contraires à la volonté de maintien de l'autonomie des Résidents, telle qu'elle est exprimée dans le Projet de Vie.

Le bénévole doit être informé de la manière d'appeler le personnel en cas d'urgence et des consignes de sécurité applicables dans l'Etablissement.

11- Période d'essai

Une période d'essai de 1 mois est prévue. A l'issue de cette période, le bénévole pourra évaluer si le travail lui convient. La Directrice et L'animatrice coordinatrice pourront juger des capacités du bénévole à intégrer les lieux, à entretenir des relations avec les personnes âgées, accompagner et aider à l'animation auprès des résidents.

12- Renseignement :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tel fixe / port :

Mail :

Je soussigné (e)

Déclare avoir pris connaissance de la Charte des Bénévoles qui définit les valeurs auxquelles se réfèrent les bénévoles de la Maison de Retraite Notre-Dame de Plestin-Les-Grèves.

Je m'engage à respecter ces valeurs et les principes de fonctionnement qui en découlent. En cas de non respect, la Directrice de la Maison de Retraite se réserve le droit de résilier l'engagement.

Fait en double exemplaire à Plestin-Les-Grèves, le

Pour la Directrice,
Anne Nédélec, Animatrice coordinatrice.

Le bénévole.